

Guide démarche de la VAE



Certification « Animalier en parc zoologique »

Etape	Vous	La MFR
1	Information sur le titre certifié et la démarche : - à la MFR (porte ouverte, site internet) - CIO, mission local - Répertoire RNCP pour le contenu de la certification	
2	Prise de contact, demande de dossier de recevabilité avec un CV et un chèque de 70€ (couvrant les frais administratifs et le traitement du premier dossier)	
3		 Analyse de la demande Envoi du dossier de recevabilité et des documents d'accompagnement.
4	Constitution du dossier de recevabilité	
5		Instruction du dossier de recevabilité. En cas d'avis favorable, envoi du devis pour un accompagnement et l'instruction du dossier VAE. En cas d'avis défavorable, nous vous conseillerons pour mieux orienter votre démarche selon votre projet professionnel.
6	Demande de devis pour le livret N°2	Planning de suivi du candidat
7	Après acceptation du devis, rédaction du dossier VAE.	Accompagnement dans le choix des pièces à joindre et dans la rédaction des expériences. Préparation à l'entretien de validation.
8	Dépôt du dossier	
9		Constitution d'un jury de professionnel
10	Entretien avec le jury	
11		Délibération du jury. Il existe 3 situations possibles : - Refus de la VAE - Validation partielle de la VAE (dans ce cas, une proposition pour valider les modules manquants vous sera faite) - Validation totale de la VAE (envoi de la certification)

Pour tout renseignement:

Maison Familiale Rurale

La Charmelière 44470 CARQUEFOU Tél. 02 40 52 79 82 – Fax 02 40 52 79 83

E-mail: mfr.carquefou@mfr.asso.fr www.mfr-carquefou.com *Interlocuteur: J.AUBRY*